

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le SAMEDI 22 JUIN, à 10 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 23).

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA		par Fernande ANILHA
Ibrahim DINDAR	pour toute la durée de la séance	par Gilbert ANNETTE
Geneviève BOMMALAIS		par Audrey BÉLIM
Karel MAGAMOOTOO	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010	par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
David BELDA		par Jean-François HOAREAU
Christelle HASSEN	pour toute la durée de la séance	par Claudette CLAIN
Philippe NAILLET		par Brigitte ADAME
Guillaume KICHENAMA	à compter de son départ à 12 h 55 au rapport n° 24/3-033	par Marie-Anick ANDAMAYE
Aurélié MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE	jusqu'au départ de son mandataire à 12 h 44 au rapport n° 24/3-029	par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (37 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2023 : rapports n° 24/3-009 (Régie des Marchés et Droits de Place), n° 24/3-012 (Régie des Affaires funéraires) et n° 24/3-017 (Budget principal).

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de	rapport n°
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-005
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
- Gérard FRANÇOISE	délégué / département	SIDR	24/3-006
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	24/3-021
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	24/3-022
- Jean-Max BOYER	délégué / ville	SPL OPÉ	24/3-032
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	24/3-035
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-046
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
(4) <i>Christelle HASSEN</i> (mandataire : Claudette CLAIN)	présidente d'honneur	ARCHÉS-OI	24/3-047
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	lien de parenté	Prends un Asseoir	
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
(5) <i>Jacques LOWINSKY</i>	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	24/3-057

CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
ÉPF...	Établissement public foncier de la Réunion
SIDR	Société immobilière du Département de la Réunion
CAP	Club Animation Prévention
OMS...	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL OPÉ	Société publique locale « Oser pour l'Éducation »
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien
BCD	Basket Club dionysien

(1), (2) et (4)

élues absentes à la séance

le (la) mandataire ayant voté en son seul nom propre

(3)

élu parti au rapport n° 24/3-021 à 12 h 30

(5)

élu parti avant examen du rapport n° 24/3-057 à 13 h 21

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS	sortie à 11 h 14	avant examen du rapport n° 24/3-009
	revenue à 11 h 36	au rapport n° 24/3-016
Dominique TURPIN	partie à 11 h 25	au rapport n° 24/3-010
Éricka BAREIGTS	sortie à 12 h 20	avant vote du rapport n° 24/3-017
	revenue à 12 h 21	au rapport n° 24/3-018
Jean-Pierre HAGGAI	parti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-029
Haroun GANY	sorti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-030
	revenu à 13 h 09	au rapport n° 24/3-047
Guillaume KICHENAMA	parti à 12 h 55	au rapport n° 24/3-033 en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE

**OBJET**      **Optimisation des ressources humaines**  
Gestion de l'effectif communal  
Création de postes

---

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois de catégories C, B et A figurant à l'annexe jointe.

Ces recrutements visent à répondre aux besoins des services afin de mener à bien les projets de la collectivité.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du Budget principal de la ville.

**OBJET**        **Optimisation des ressources humaines**  
Gestion de l'effectif communal  
Création de postes

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 24/3-037 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois de catégories C, B et A figurant à l'annexe jointe.

**ARTICLE 2**

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du Budget principal de la ville.

## ANNEXE : CREATION DE POSTES : JUIN 2024

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

### I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction générale adjointe Ville Citoyenne	Assistante de Direction	1	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers ; Suivre et gérer l'organisation et assister la Direction et les membres du service ; Organiser et suivre l'agenda de la direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction de la réglementation	Assistant administratif	1	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Direction technique proximité	Electricien	1	Adjoint technique	35h00	Exécuter divers travaux électriques d'entretien, de rénovation et d'aménagement sur les bâtiments de la ville ; Effectuer la maintenance préventive sur les réseaux basse tension ; Effectuer la remise en état des installations et appareils défectueux ;	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction éducation	Agent polyvalent des écoles	7	Adjoint technique	30.08h (annualisées)	Assure l'entretien de la propreté des locaux (salles de classes, sanitaires et parties communes) ; Accompagne la mise en place des lieux de repos et le nettoyage du matériel pédagogique	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 548.46 € et 2 022.31 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction de l'éducation	Référent écoles	1	Adjoint technique	35h00	Accompagner les agents des écoles (secrétaires, Chef de cantine) dans leurs activités Assure le lien entre les pôles de la direction de l'Education et les écoles.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction coordination des mairies annexes	Agent mairie annexe	3	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers. Suivre et gérer l'organisation des projets. Accueillir et conseiller le public. Accompagner les agents de la mairie.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Direction éducation	Secrétaire scolaire	3	Adjoint administratif	30.08h (annualisées)	Assurer les activités courantes du secrétariat : Gestion des pointages, du stock et les demandes d'intervention ; Assurer l'accueil physique et téléphonique.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 548.46 € et 2 022.31 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu.	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction éducation	ASEM	5	ATSEM	30h08	Assister le personnel enseignant pour l'accueil, la surveillance, l'hygiène des enfants, l'encadrement et l'animation des activités éducatives, la préparation et l'entretien du matériel.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 552.69 € et 2 022.31 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
Direction prévention et sécurité	Agent de sécurité	2	Adjoint technique	35h00	Participe à la sûreté et à la sécurité des lieux publics ; Veille à la protection des personnes et des biens ; Contrôle les différents accès	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction logistique et moyens	Mécanicien	1	Adjoint technique	35h00	Organiser la réception des véhicules ; Diagnostiquer les pannes ; Entretien et intervenir sur les différents systèmes et circuit des véhicules ;	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction coordination des mairies annexes	Agent polyvalent propreté	1	Adjoint technique	35h	Assure l'entretien des espaces verts et voiries communales Balayage des rues et élagage ; Participe à l'embellissement du secteur	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.



Direction éducation	Agent polyvalent de cantine	9	Adjoint technique	22h (non annualisé)	Participer aux activités de production, de distribution et de service des repas. Participer aux activités d'entretien des locaux et matériels. Assurer l'accompagnement et la surveillance des enfants.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés.	Fixé entre 1 132.52 € et 1 479.08 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu.	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction éducation	Assistant administratif	1	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction éducation	Gestionnaire de commande	1	Adjoint administratif	35h00	Traiter les commandes de produits, équipements et marchandises de la Direction ; Assurer les opérations d'achat auprès des fournisseurs et assurer l'approvisionnement en fonction des besoins.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction logistique et moyens	Agent d'entretien polyvalent	1	Adjoint technique	35h	Nettoyage des sols, vitres, sanitaires, bureaux, poubelles.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction finance et comptabilité	Assistant administratif	1	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 801.74 € et 2 353.09 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du Candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction de la Police Municipale	Policier municipal	1	Gardien Brigadier	35h	Assurer des missions de médiation et de prévention de la délinquance, de surveillance des quartiers et des lieux publics de gestion des foules lors de manifestations...; Doté de pouvoirs de police judiciaire, il peut constater des crimes et délits.	Titulaire du grade de Gardien brigadier.	Fixé entre 1 806.66 € et 2 500.7757 € € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des gardiens brigadiers territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- Le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 du Code Générale de la Fonction Publique.

## II – Création d'emplois permanents de catégorie B

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction de la santé publique	Chargé projet de santé	1	Rédacteur	35h	Piloter des projets prédéfinis avec la direction sur la santé ; Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de santé à l'échelle du territoire de Saint-Denis.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction de la communication	Référent administratif et financier	1	Rédacteur	35h	Assurer la gestion administrative et financière des missions du service ; Organiser et diriger la mise en œuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par la direction ;	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction des sports	Educateur sportif	1	ETAPS		Enseigner une ou plusieurs disciplines sportives dans le cadre de la politique définie par la ville auprès des clubs, écoles de sports, scolaires, quartiers et dispositifs ville ; Construire et réaliser des projets sportifs, Apporter une aide administrative aux clubs.	Etre titulaire du diplôme d'état BEES – BPJEPS	Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des éducateurs des APS territoriaux.

Direction générale adjointe – Ville écologique	Référent administratif et financier	1	Rédacteur	35h	Assurer la gestion administrative et financière des missions du service ; Organiser et diriger la mise en œuvre des plans d'actions en fonctions des objectifs définis par la direction ;	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction des sports	Moniteur de sport	1	ETAPS		Enseigner une ou plusieurs disciplines sportives dans le cadre de la politique définie par la ville auprès des clubs, écoles de sports, scolaires, quartiers et dispositif ville ; Apporter une aide administrative aux clubs.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des éducateurs des APS territoriaux.
Direction des ressources humaines	Gestionnaire carrière- paie	1	Rédacteur	35h	Appliquer et gérer à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie. Accueillir et informer les agents sur leur parcours professionnel.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Direction jeunesse	Référent administratif et financier	1	Rédacteur	35h	Assurer la gestion administrative et financière des missions du service ; Organiser et diriger la mise en œuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par la direction ;	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1836.20 € et 2 914.29 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
--------------------	-------------------------------------	---	-----------	-----	---	--	--	--

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 du Code Générale de la Fonction Publique.

### III – Création d'emplois permanents de catégorie A

Afin d'accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Intitulé de fonction	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction des sports	Directeur de service	1	Ingénieur Attaché	35h	Coordonner et assurer la mise en œuvre du projet de la Direction sur 4 axes : la gestion administrative, gestion financière, gestion RH et gestion de projet, Veiller à la mise en œuvre de la retranscription des orientations politiques en projets de service.	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 919.88 € et 4 784.95 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux.
Direction éducation	Educateur de jeunes enfants	1	Educateur territorial de jeunes enfants	35h	Mettre en place des situations éducatives ayant pour but de favoriser le développement, l'épanouissement et l'affirmation de la personnalité du jeune enfant en tenant compte de ses besoins spécifiques ; Contribuer au suivi individuel des enfants en étroite collaboration avec les familles.	Etre titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	Fixé entre 1 944.50 € et 3 111.20 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.
Direction du protocole et des relations publiques	Responsable de pôle des relations publiques	1	Attaché	35h	Définir et mettre en place la stratégie de l'entreprise dans le domaine des affaires publiques en relation avec les différents partenaires afin de porter au mieux les intérêts de l'entreprise.	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 919.88 € et 4 784.95 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-8 du Code Générale de la Fonction Publique.